



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE 2018



L'an deux mil dix huit, le vendredi sept décembre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
30/11/2018
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25
Conseillers votants : 32

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Nathalie ROGER, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Valentin LAMBERT, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Agnès BRENIER à Mme Jeanne DUCLOUX
M. Philippe CLERY-MELIN à Mme Nicole BALMARY
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Jean-Marie MBELO à M. Thierry CANIVET
Monsieur Yann FRANCOISE à M. Jérôme GRENIER
M. Jean-Claude MARY à Mme Brigitte LIDÔME
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

Mme Mariemke de ZUTTERE
Mme Evelyne HORNAERT
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Brigitte LIDOME

N° 0361/2018

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Marché 2018-024 - Fourniture et livraison de produits pétroliers pour la ville de Vernon
- autorisation de signature

La commune de Vernon souhaite relancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour la fourniture et livraison de produits pétroliers.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes émis au fur et à mesure des besoins en application des dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord-cadre se décompose en 2 lots comme suit :

Lot n° 1: Carburants

Lot n° 2: Fioul

Le dossier de consultation ne comporte ni option, ni variante.

L'accord-cadre est conclu à compter du 8 février 2019 pour une durée d'un an. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois. Par conséquent, la date butoir du présent accord-cadre est fixée au 07 février 2023.



Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1- <i>Système de moyen de paiement et conditions d'utilisation</i>	20.0
2.2- <i>Suivi et gestion des consommations</i>	20.0

Pour le lot n°02 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Délai de livraison	40.0

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre, mono-attributaires, avec émission de bons de commande en application de l'article 4 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cet accord-cadre est passé avec minimum et maximum.

Les prestations sont susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

Lot(s)	Minimum HT / an	Maximum HT / an
--------	-----------------	-----------------

1	25 000,00 €	108 400,00 €
2	4 100,00 €	16 700,00 €

Les montants seront identiques chaque année.

L'analyse des offres qui sera réalisée permettra de procéder au classement des offres recevables.

- Sur la base de ces éléments, je vous propose de m'autoriser à signer le marché 2018/024 « Fourniture et livraison de produits pétroliers pour la ville de Vernon » avec la société retenue par la commission d'appel d'offres.

Vu les articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°20016-360 du 25 mars 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché n°2018/024 « Fourniture et livraison de produits pétroliers pour la ville de Vernon » avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres dans les limites annuelles suivantes :

Lot(s)	Minimum HT / an	Maximum HT / an
1	25 000,00 €	108 400,00 €
2	4 100,00 €	16 700,00 €

Finances

Avis favorable

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).